

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

.....

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **mercredi 18 mars 2026** à **20h00** dans la salle du Conseil communal

Art.11122-17 de la CDLD : "Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour."

L'ORDRE DU JOUR (1ère convocation) de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance Publique

01. Approbation procès-verbal séance du 26/02/2026
02. Subventions communales 2026 – Approbation des montants dispensés aux associations communales et extra communales
03. Comité de concertation Commune/Centre Public d’Action Sociale – Règlement d’ordre intérieur – Approbation
04. Comité de négociation syndicale – Règlement d’ordre intérieur – Approbation

Par le Collège,

Le Directeur général,



Pierre CHRISTIAENS

La Bourgmestre,



Geneviève ROLANS BERNARD